



**29** SEPTEMBRE 2016



*Evolutions législatives dans le domaine de l'eau:*

*De la salubrité publique à l'atteinte du bon état des masses d'eau*

*Par Monsieur Arnaud Ransy*

*Conseiller à l'Union des villes et communes de Wallonie*

# Plan

I. Le code de l'eau.

II. Le code de l'environnement.

III. Le CoDT.

IV. Loi sur les cours d'eau non navigables.

V. Décret pesticides.

# I. Le code de l'eau

## a) l'assainissement collectif.

- Pose des égouts: équipement en cours de finalisation pour les agglomérations de plus de 2000 EH. Efficacité du contrat d'égouttage.
- Entretien des égouts: cadastre et réfection des conduites défectueuses. Devant l'importance de la tâche, nécessité de redéfinir un nouveau modèle de collaboration entre les acteurs concernés afin de soutenir les communes dans cette mission.
- Délivrance des autorisations de raccordement à l'égout: importance de l'existence et de la qualité de celui-ci.

# I. Le code de l'eau

## a) l'assainissement autonome.

- Mise en place d'une gestion publique de l'assainissement autonome pour pallier aux faiblesses de celui-ci: financement, entretien, contrôle.
- Un nouvel outil intéressant: le contrat d'assainissement rural pour remplacer l'assainissement autonome groupé.
- Nécessité de ne pas trop restreindre la possibilité pour une commune d'imposer un SEI ou de solliciter une révision du PASH dans certains cas.

## II. Le code de l'environnement

- La mission de surveillance des communes dans le cadre de la répression des infractions environnementales comprend la plupart des réglementations en matière d'eau: raccordement à l'égout, SEI, cours d'eau, pesticides...
- Constat: manque de moyens pour tout surveiller et nombreuses situations infractionnelles ( ex : nombre d'habitations non raccordées en ZAC)
- Pistes de solution: augmenter le nombre d'agents constatateurs, passeport eau,...

# III. Le CoDT

- Gestion de la problématique eau de façon globale via les schémas communaux et les guides communaux d'urbanisme.
- Gestion de la problématique eau dans le cadre de la délivrance des permis d'urbanisme/urbanisation/constructions groupées via les conditions et charges. Levier extrêmement important. Nécessité pour les communes de combiner leur connaissance du terrain à un soutien technique (disponibilité et temps), notamment des OAA mais également de guides (ex: gestion des eaux pluviales).
- Points d'attention: dispenses de permis d'urbanisation et problématique du 1<sup>er</sup> lotisseur.

# IV. Loi sur les cours d'eau non navigables

- Réforme complète pour aboutir à une gestion intégrée des cours d'eau axée sur l'aspect qualitatif de ceux-ci.
- Intérêt de la démarche des PARIS associant l'ensemble des acteurs.
- Extension des missions des gestionnaires sans moyens supplémentaires et alors même que la plupart des communes souhaitaient être déchargées de ces missions.

# V. Décret pesticides

- Zéro phyto dans les espaces publics d'ici à 2019.
- Nécessité d'accompagner les communes dans la mise en place des nouvelles pratiques.





**29** SEPTEMBRE 2016



Nous vous remercions  
pour votre bonne  
attention

*[Arnaud.ransy@uvcw.be](mailto:Arnaud.ransy@uvcw.be)*